



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement  
depuis la messagerie de votre compte AmeliCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta  
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2022 au 31/10/2022 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.  
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme  
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**vos remboursements de soins**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2580 2229010001049				
14/10/2022	SOINS DENTAIRE (SDE) maladie réf 2010 2229180001777	50,00	50,00	70 %	35,00
	A noter : Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.				
21/06/2022	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2211826553)		-0,50
25/07/2022	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2213476221)		-1,50
	le 18/10/2022 : 33,00 euro(s) maladie réf 2540 2229340006631				
19/10/2022	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT CS GENERALISTE Sect1 (GS + PC) participation forfaitaire (PFH)	25,00	25,00	70 %	17,50 -1,00
	le 21/10/2022 : 16,50 euro(s)				



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement  
depuis la messagerie de votre compte AmeliCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta  
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2022 au 31/10/2022 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.  
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme  
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2590 2228310001255				
12/09/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,58	15,58	60 %	9,35
	maladie réf 2590 2228310001308				
15/08/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	46,74	46,74	60 %	28,04
05/09/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,58	15,58	60 %	9,35

réglé le 11/10/2022 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 46,74 euro(s)